

AGIR POUR L'AUTODÉTERMINATION



OFFRE DE FORMATION

Proposée conjointement par :

LA CHAIRE AUTODÉTERMINATION ET HANDICAP

&

CAMPUS Formation

Septembre 2020

Edito :



Martin Caouette

*Titulaire de la Chaire Autodétermination et Handicap
Professeur au Département de psychoéducation de
l'Université du Québec à Trois-Rivières Directeur
scientifique Campus Formation Chercheur de l'Institut
universitaire en DI et en TSA Chercheur régulier au
Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation
et intégration sociale (CIRRIS)*

Bonjour,

C'est un immense plaisir de vous partager le fruit d'un long travail de collaboration entre Campus Formation et la Chaire Autodétermination et Handicap qui prend forme par cette offre de formation et d'accompagnement portant sur l'autodétermination des personnes en situation de handicap.

Maintenant plus que jamais, les appels sont nombreux pour actualiser la vision d'une société inclusive, telle qu'elle est promue par la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU et la législation française portant sur le handicap. Pour y parvenir, la validité et le pragmatisme des concepts proposés sont indispensables ; deux éléments clés sur lesquels s'appuie cette offre de formation et d'accompagnement à l'autodétermination.

Cette validité s'enracine dans les fondements scientifiques des contenus présentés. En effet, appuyé par une structure de recherche, soit la Chaire Autodétermination et Handicap, les formations sont constamment mises à jour afin d'assurer aux participants de bénéficier d'une synthèse des connaissances de pointe sur l'autodétermination. Qui plus est, cette démarche de formation et d'accompagnement est continuellement documentée et analysée de façon à permettre un ajustement continu des stratégies déployées pour en atteindre les objectifs. Ainsi, toutes les activités proposées font l'objet d'une rigoureuse démarche d'évaluation des retombées.

De même, le pragmatisme des contenus proposés vise clairement une évolution des pratiques de façon à rendre réelle la vision inclusive souhaitée par de nombreux acteurs du champ du handicap. Ainsi, l'équipe de formateurs est composée de professionnels d'expérience qui ont eux-mêmes mis en œuvre des pratiques fondées sur l'autodétermination, un élément de crédibilité indispensable à leur travail. Ce pragmatisme implique nécessairement que l'accompagnement offert se développe sur mesure, en tenant compte de la réalité particulière des milieux de pratique.

Ainsi, les parcours proposés et ceux développés sur mesure, offerts en présentiel ou à distance, combinent le meilleur de la recherche et de la pratique. Voilà donc l'engagement que nous prenons envers vous et toutes les personnes que vous accompagnez au quotidien.

Cordialement,
Martin

Biographie :

Après une carrière d'intervenant dans le réseau de la santé et des services sociaux, principalement auprès de personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble de santé mentale, le professeur Martin Caouette a obtenu un doctorat en psychoéducation de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Titulaire de la Chaire Autodétermination et Handicap, ses travaux portent sur l'autodétermination des personnes en situation de handicap, notamment celles présentant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme.

Il s'intéresse tout particulièrement au développement de milieux résidentiels inclusifs, à l'intégration socioprofessionnelle et communautaire et à la transition de l'école à la vie adulte. Il s'intéresse également aux pratiques des intervenants qui les accompagnent. Pour favoriser le transfert des connaissances et la proximité avec les milieux cliniques, il collabore avec différents milieux de pratiques, au Québec et en France.



TABLE DES MATIERES

Notre modèle	5
Une formation inscrite dans un projet	6
Adaptée au public accompagné	6
Un choix de parcours	7
Des formateurs qualifiés.....	7
Un projet préparé et accompagné.....	7
Nos formations	8
Témoignages de professionnels formés	9
Contact et informations.....	10

L'autodétermination d'une personne est un besoin psychologique qui s'exprime tout au cours de la vie. Ce besoin est lié directement aux différentes formes de motivation qui se développeront chez une personne, et qui l'aideront à construire sa personnalité. Même une personne présentant des limites importantes a des préférences, des intérêts, qu'il est possible de reconnaître. Ce besoin d'autodétermination se manifeste à travers des actions observables qui traduisent la volonté d'exercer un certain contrôle sur le déroulement du cours de son quotidien. La reconnaissance et l'appréciation de ce type de comportement se font par le repérage des actions qui traduisent de l'autonomie, de l'autorégulation, de l'empowerment psychologique et de l'autoréalisation. L'exercice de comportements autodéterminés est influencé par les différents systèmes dans lesquels la personne évolue.

Notre modèle

L'offre de formation à l'autodétermination de la Chaire autodétermination et handicap et de CAMPUS Formation repose sur quatre grands objectifs :

- ➔ Renforcer les capacités de la personne en situation de handicap à s'autodéterminer
- ➔ Développer des modalités d'accompagnement et créer des milieux de vie favorisant l'autodétermination
- ➔ Développer une culture d'organisation et des pratiques managériales et partenariales qui valorisent l'autodétermination
- ➔ Contribuer au développement d'une société inclusive permettant de s'autodéterminer.



Ces quatre objectifs sont le fondement du *Modèle d'accompagnement à l'autodétermination*¹, un modèle qui s'appuie sur **les plus récentes connaissances scientifiques** disponibles sur l'autodétermination et plus de **10 ans d'expérience** de formation à l'autodétermination, en France et au Québec.

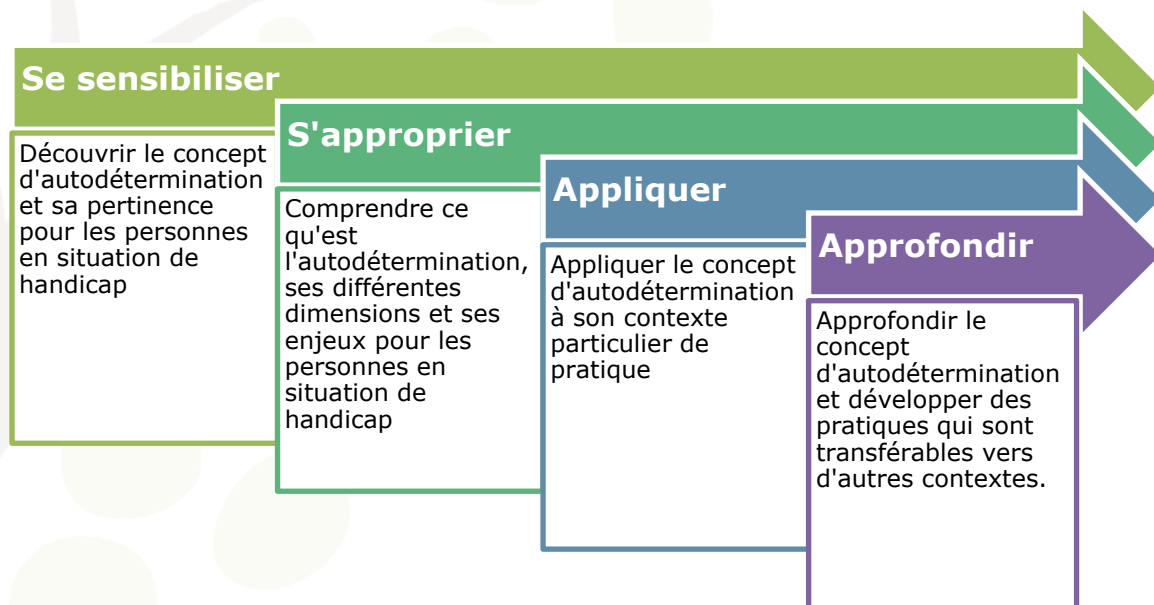
¹ Caouette, M. et al. (à paraître). Modèle d'accompagnement à l'autodétermination.

L'atteinte de ces objectifs passe par des interventions auprès de différents publics :

- Les personnes en situation de handicap
- Les familles et les proches
- Les professionnels de l'accompagnement et les autres acteurs interagissant directement avec les personnes en situation de handicap
- Les équipes d'encadrements (cadres, gestionnaires, etc.) au sein des organisations qui dispensent des services aux personnes en situation de handicap et leurs partenaires
- Toute personne ou tout groupe de la société civile ayant un rôle à jouer directement ou indirectement auprès des personnes en situation de handicap

Résolument pragmatiques, les activités de formation s'inscrivent dans une logique d'apprentissage, allant de la découverte du concept jusqu'à son approfondissement en vue de développer des pratiques qui peuvent se généraliser dans différents contextes.

Une formation inscrite dans un projet



Adaptée au public accompagné

Les activités de formation sont proposées en fonction du public accompagné par les participants (personnes polyhandicapées, personnes autistes, personnes présentant une déficience intellectuelle légère, etc.).

Un choix de parcours

Les activités de formation peuvent être proposées selon deux modalités particulières, soit :

- Une offre de **formation ponctuelle**, ayant généralement une visée de sensibilisation, de façon à répondre à des besoins particuliers
- Une offre d'**accompagnement prolongée**, permettant de rejoindre différents acteurs, et comprenant diverses activités de formation et de développement professionnel (analyse de pratique, séminaire, développement d'outils d'intervention, etc.). Cette offre d'accompagnement prolongée et ses modalités sont déterminées en collaboration avec l'organisation qui souhaite s'engager dans une transformation en profondeur de ses pratiques et être accompagnée pour y parvenir.

Des formateurs qualifiés

Les activités de formation sont animées par des formateurs qualifiés² par la Chaire autodétermination et handicap de l'Université du Québec à Trois-Rivières. La qualification de ces formateurs découle :

- Expérience professionnelle d'accompagnement de personnes en situation de handicap dans une perspective d'autodétermination
- Expérience professionnelle de recherche ou d'approfondissement portant sur l'autodétermination des personnes en situation de handicap
- Participation bi-annuelle à des séminaires de formation à l'autodétermination

Un projet préparé et accompagné

Chacune des activités de formation est :

- précédée d'une **évaluation des connaissances** des participants au regard de l'autodétermination,
- suivie d'une **évaluation post-intervention** et de **relances 6 mois et 18 mois** après la formation. Ces relances permettent de faire un retour au milieu de pratique et de s'assurer de l'application des connaissances dans la pratique.³

² La Chaire autodétermination et handicap en collaboration avec CAMPUS Formation offre également des activités visant la formation de formateurs à l'autodétermination

³ Ces relances permettent à la Chaire autodétermination et handicap et à CAMPUS Formation de faire un suivi des différentes cohortes afin d'améliorer ses pratiques de formation et de mieux comprendre les enjeux liés aux transformations des pratiques. Selon la volonté des milieux qui s'engagent dans des activités de formation, d'autres activités de recherche peuvent être proposées.

Nos formations

Le tableau suivant présente les différentes activités de formation. Un lien vous permet de consulter la fiche détaillée en cliquant sur l'intitulé de chacune (contenu du programme et modalités d'organisation). Selon le besoin du milieu, ces activités peuvent être ajustées au contexte particulier et se combiner selon les besoins. N'hésitez pas à nous consulter.

Formations	Durée
ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION	
101 : Se sensibiliser au développement de l'autodétermination des élèves présentant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme	1 jour
102 : Se sensibiliser au développement de l'autodétermination des jeunes et des adultes en situation de handicap	1 jour
103 : Se sensibiliser au développement de l'autodétermination de son enfant	½ journée
104 : Jouer mon rôle de manager dans une organisation favorisant l'autodétermination des personnes en situation de handicap	1 jour
ACTIVITÉS D'APPROPRIATION	
201 : Le développement de l'autodétermination des élèves présentant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme	2 à 3 jours
202 : Le développement de l'autodétermination des jeunes et des adultes en situation de handicap	2 à 3 jours
203 : J'accompagne mon enfant dans l'exercice de son autodétermination	2 à 3 jours
ACTIVITÉS D'APPLICATION ET D'APPROFONDISSEMENT	
301 : L'autodétermination, où en sommes-nous? Faire le point sur ses avancées au regard de l'autodétermination	1 jour
302 : Développer des interactions et une communication qui favorise l'autodétermination	1 à 2 jours
303 : Relever les défis spécifiques que pose l'autodétermination	Variable

Témoignages de professionnels formés



Magalie, éducatrice spécialisée

«Très bonnes explications avec des exemples bien concrets concernant diverses tranches d'âges. Intégrer la théorie et la pratique grâce aux expériences, c'est super ! »

Fabienne, éducatrice de jeunes enfants

« J'ai apprécié qu'on y parle de la citoyenneté en abordant les droits et aussi les devoirs de la personne que nous devons accompagner. Parfois les jeunes et adultes sont trop infantilisés. »

Alexia, animatrice socio-éducative

«Dans notre structure la direction souhaite former tout le personnel éducatif à cette formation. »

M-A, monitrice éducatrice

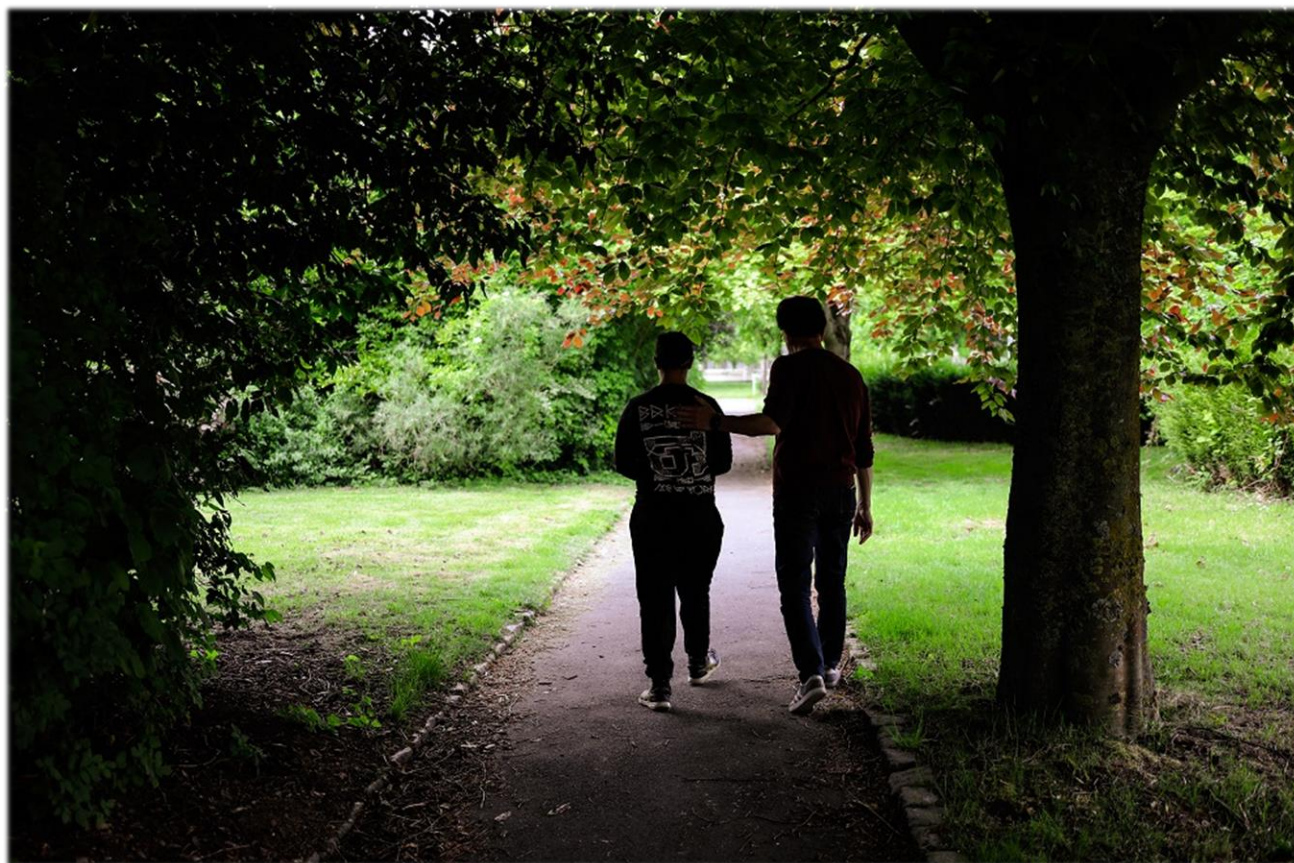
« Cela m'a permis de réfléchir autrement, de façon à adapter mon accompagnement au quotidien. »



Contact et informations



Nathalie GAUDIERE : 06 09 84 48 37
ngaudiere@campusformation.org
Secrétariat : 03 20 97 17 31



Crédits photos : GAPAS, sauf ci-dessus : © Anouk Desury